

**Le Conseil du Territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de Membres en exercice : 72

Présents : 56
Excusés : 14
Absents : 2

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2017

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte (conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le

ETAIENT

PRESENTS :

M. AMARI Farid, Mme ARAB Dalila, M. ARDJOUNE Madani, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, M. BAILLON Jean-François, M. BARON Stéphane, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BOUMEDJANE Karim, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHABANI Hamid, M. CHAUSSAT Jacques, Mme COCOZZA Merzouba, Mme COMAYRAS Christine, M. CONTY Albert, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMAS Anne-Marie, Mme DUBOE Nicole, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. FLEURY Stéphane, M. GRAMFORT Mathieu, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LAGARDE Jean-Christophe, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAURENT Daniel, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme LEVE Séverine, M. MANGIN Anthony, Mme MARCHOIS Maryline, M. MARIOT Claude, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, M. MEIGNEN Thierry, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MONTES Mathieu, Mme MOREIRA Véronique, M. NICOLAS Frédéric, Mme PINHEIRO Amélie, Mme QUERUEL Marie-Jeanne, Mme SAGNA Fatou, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, Mme VAUBAN Maryline, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme WANLIN Elsa, M. WATTEZ Robert, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François,

EXCUSES

Mme AUTAIN Clémentine, Mme BOUR Patricia, M. CAPO-CANELLAS Vincent, M. CHALLIER Guy, M. GATIGNON Stéphane, Mme MABCHOUR Najet, Mme MARQUETON Céline, M. MIGNOT Didier, M. RAMADIER Alain, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, M. SALINI Stéphane, Mme SEGURA Angela, Mme VANDENABELLE Bernadette,

AYANT DONNE
POUVOIR A

M. MONTES Mathieu, Mme COMAYRAS Christine, M. CONTY Albert, Mme QUERUEL Marie-Jeanne, M. GRAMFORT Mathieu, Mme ARAB Dalila, M. MARQUES Paulo, M. ARDJOUNE Madani, M. BESCHIZZA Bruno, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. BAILLON Jean-François, M. MANGIN Anthony, M. VAZ Micaël, M. ZANGRILLI François,

ABSENTS

Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, M. MAHMOUDI Yacine,

SECRETAIRE DE
SEANCE

M. MARQUES Paulo

DELIBERATION N°113 – PLU DE LA COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 ET BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC

Le Conseil de Territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Denis CAHENZLI,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5219-5,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-45 et suivants concernant les modifications simplifiées du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération n°34 du Conseil de Territoire de Paris Terres d'Envol du 10 avril 2017 définissant les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°2,

Vu le traité de concession « Les chemins de Mitry-Princet » et ses avenants approuvés par délibérations du Conseil Municipal de la Commune d'Aulnay-sous-Bois en date du 3 avril 2012, 21 février 2013, 19 décembre 2013, 14 octobre 2015 et 8 mars 2017,

Vu le Plan Local d'Urbanisme d'Aulnay-sous-Bois approuvé le 24 janvier 2008, et modifié le 24 septembre 2009, le 23 septembre 2010, le 7 juillet 2011 et le 22 mars 2012, le 17 octobre 2013, le 19 décembre 2013 et le 27 janvier 2014, révisé le 16 décembre 2015 et mis en compatibilité le 28 décembre 2015, le 14 février 2017 et le 10 avril 2017,

Vu le courrier d'avis de la commune des Pavillons-sous-Bois reçu le 18 mai 2017,

Vu le courrier d'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie départementale de la Seine-Saint-Denis en date du 23 mai 2017,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20170925-113-25-09-2017-
DE
Date de télétransmission : 06/10/2017
Date de réception préfecture : 06/10/2017

Vu le courrier d'avis de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt reçu le 1er juin 2017,

Vu le courrier d'avis de SNCF Immobilier reçu le 7 juin 2017,

Vu le courrier d'avis d'Aulnay Environnement reçu le 9 juin 2017,

Vu le courrier d'avis du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis reçu le 28 juin 2017,

Vu la note de présentation de l'objet de la modification et de l'exposé des motifs ci-annexée,

Vu le bilan de la mise à disposition du dossier au public annexé à la présente délibération,

Considérant qu'afin de mettre en œuvre le projet urbain défini dans le cadre du traité de concession, la Commune d'Aulnay-sous-Bois envisage de modifier son Plan Local d'Urbanisme,

Considérant, en particulier, le projet de requalification globale de l'îlot de l'école du Bourg comprenant un programme mixte de logements et équipements scolaires, actuellement en zone US (dédiée aux équipements) et en zone UD (zone mixte de transition aux abords des axes structurants) du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant la nécessité d'ajuster le plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme en modifiant l'actuel zonage US en zonage UD pour permettre la réalisation de ce projet mixte comprenant des logements et des équipements scolaires prévus au traité de concession : extension de l'école pour une capacité supplémentaire de 5 classes et création d'un centre de loisirs de 150m²,

Considérant que les modifications du Plan Local d'Urbanisme proposées n'ont pas pour effet :

- de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
- de diminuer ces possibilités de construire ;
- de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser ;

Considérant que l'objet de la modification et l'exposé des motifs ont été détaillés et justifiés dans un dossier qui a été mis à la disposition du public du 25 mai au 26 juin 2017 et qu'un registre a été mis à la disposition du public pour recueillir ses observations,

Considérant que les modalités de mise à disposition ont été rappelées au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition par voie d'affiches et par la diffusion d'un avis sur le site internet de la Ville et dans un journal départemental,

Considérant qu'à l'issue de la mise à disposition, six personnes publiques associées ont émis un avis et deux observations du public ont été enregistrées sur le registre,

Considérant que les remarques formulées n'appellent pas de changement du projet de modification simplifiée,

Après en avoir délibéré,

- **Prend acte** du bilan de la mise à disposition du dossier au public et précise que les remarques formulées n'appellent pas de changement du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme d'Aulnay-sous-Bois.
- **Approuve** la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme d'Aulnay-sous-Bois afin de permettre le projet de requalification globale de l'îlot de l'école du Bourg comprenant un programme mixte de logements et équipements scolaires.
- **Précise** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'EPT et en mairie d'Aulnay-sous-Bois pour une durée d'un mois et que la mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme aux articles R.153-20 et R.153-21.
- **Précise** qu'elle sera publiée au registre des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Précise** que conformément aux dispositions de l'article L153-48 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Adopté à la majorité

(68 voix pour, 2 voix contre :

M. CHALLIER, Mme QUERUEL)



Le Président
Bruno BESCHIZZA

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20170925-113-25-09-2017-
DE
Date de télétransmission : 06/10/2017
Date de réception préfecture : 06/10/2017